

NOTE CIRCULAIRE N° 001 /PR/PM/SG/2017

A

L'attention des Messieurs les Ministres :

- de la Fonction Publique, de l'Emploi et du Dialogue Social ;
- des Finances et du Budget.

Objet : Suspension des effets financiers des Avancements.

Mon attention a été appelée sur la pratique de procédés au demeurant malhonnêtes et constitutifs d'atteinte à la fortune publique consécutive à la délivrance de certains actes de gestion de carrière des fonctionnaires et agents de l'Etat, notamment ceux portant avancement.

Faut-il rappeler que dans le souci permanent de recherche de moyens d'assurer l'assainissement des finances publiques, le Gouvernement a lancé le processus d'audit des actes de gestion de carrière du personnel civil de l'Etat, pour une meilleure maîtrise de la masse salariale par les services de la solde.

Afin de permettre de procéder à des vérifications efficaces dans le cadre des audits à réaliser, **les effets financiers des avancements des fonctionnaires et agents de l'Etat sont désormais suspendus jusqu'à nouvel ordre.**

Toutefois, nonobstant cette suspension provisoire des effets financiers des avancements qui participe des mesures de sauvegarde des ressources financières publiques, le processus ordinaire de délivrance des actes de gestion de carrière du personnel civil de l'Etat **doit être poursuivi avec célérité**, afin de satisfaire ceux des fonctionnaires et agents de l'Etat qui satisfont les conditions légales.

Je vous serais obligé des dispositions que vous voudrez bien prendre pour la prompte et stricte ~~exécution de la présente circulaire.~~

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

PAHIMI PADACKE ALBERT

Copie :

- PR (info)
- Tous les Ministres (info)